

Intervention parue dans *Le Bulletin Freudien de Belgique*, 89/13-14, consacré à
"L'Éthique de la Psychanalyse", p.29 à 53

LA REFERENCE A LA LOI
DANS L'ÉPITRE AUX ROMAINS
DE SAINT-PAUL

*"S'il fallait étudier toutes les lois,
on n'aurait pas le temps de les transgresser"*

GOETHE

(Maximes et Reflexions)

I - AVANT-PROPOS.

*"Ah, si ta timide innocence
Sur vos autels doit expirer
Dieux ! Quelle est donc la récompense
Que la vertu doit espérer ?"*

Jean-Philippe RAMEAU
(Cantates profanes)

Durant l'été 36, une petite troupe d'hommes en armes chemine sous le soleil brûlant.

Elle est sortie de Jérusalem par la porte des Poissons. Elle a 200 kilomètres à faire en six ou sept étapes et passe par la Samarie et Scythopolis, traverse le Jourdain au sud du lac de Gènesareth, gravit le plateau de Hauron et arrive en vue de Damas.

A sa tête, Saül de Tarse, juif pharisien de la tribu de Benjamin et citoyen romain.

Prélude à de nombreux autres voyages, ce cheminement sera pour lui capital. Saül s'y comporte en persécuteur zélé. On peut même dire qu'"il en rajoute"... Les Actes des Apôtres (IX, 1-2) rapportent: "Saül, ne respirant toujours que menace et meurtres contre les disciples du

Seigneur, alla demander au Grand-Prêtre des lettres pour la Synagogue de Damas. S'il trouvait là des adeptes de la voie, hommes ou femmes, il les amenait enchaînés à Jérusalem."

Cette demande est d'autant plus étonnante qu'à l'époque, le Grand-Prêtre, qui seul pouvait intervenir dans les affaires du judaïsme hors de Palestine, à l'exclusion même du Sanhédrin, était un sadducéen, ennemi spirituel des Pharisiens.

La haine de **Paul** contre le christianisme peut s'expliquer par son appartenance au judaïsme non-palestinien, et par le fait qu'il compense ainsi, comme juif hellénique déraciné, un sentiment profond d'insécurité. Ces circonstances l'amènent à déployer un activisme féroce, ressenti comme bien étrange par les Juifs de Palestine.

Mais aussi et surtout, cette haine est sans doute le fruit d'une "*Selbst-Hasse*", d'une haine de soi-même, qui recouvre en fait l'attente d'un événement justifiant une conversion déniée avec force.

Et l'événement se produit: "*Tout à coup, une lumière venant du ciel resplendit autour de lui. IL tomba par terre et il entendit une voix qui lui disait: «Saül, Saül, pourquoi me persécutes-tu ?» Il répondit: «Qui es-tu, Seigneur ?» Et le Seigneur dit: «Jésus, que tu persécutes.»* (Actes, IX, 3-4-5).

Saül de Tarse, le *Chalira*, l'apôtre, le délégué qui jouit de l'autorité que lui donne un mandat du Grand-Prêtre, va devenir **Saint-Paul**, apôtre des Gentils, des "*Goïms*".

Dans le fond, peu importe que l'événement du chemin de Damas se soit déroulé. Ce qui fait sens, c'est que **Paul** ait vécu cette "*hallucination*". C'est ce qu'écrit **Zdenko Vrdlouec** dans un livre récent (1): "*L'essentiel n'étant pas que la scène ait vraiment eu lieu dans la réalité, mais qu'elle exerce un effet de structure dans l'univers symbolique du sujet, où elle fonctionne comme un noyau non*

symbolisable, traumatisant..."

Cette "sortie" dans le délire, **Paul** ne la renouvellera pas: elle lui "sert" seulement pour sa conversion, pour vivre une demi-paix avec lui-même.

Mais bien vite il va s'apercevoir que cela est bien aléatoire. Il s'est trompé de cible: sa "conversion" n'est en fait que l'accentuation de sa relation à la loi, nous devrions dire "aux lois", car **Paul**, exemple-même du cosmopolitisme, est un homme au carrefour de tous les interdits et donc de tous les possibles.

Il va tenter, jusqu'à sa mort par décapitation, survenue en 67 à Rome, de régler cette intime contradiction.

Jacques Lacan, grand lecteur de la Bible et admirateur de Saint-Augustin, qu'il cite à de nombreuses reprises, fait référence à **Saint-Paul** dans son séminaire sur *l'Éthique* (Page 101), le faisant cotoyer allègrement **Emmanuel Kant**, le "**Divin Marquis**", **Sophocle** et quelques autres...

Cette convocation "à la barre des témoins" de **Paul** n'est pas fortuite: **Lacan** sent que *l'Épître aux Romains* (notamment le Ch. VII) est une remarquable illustration, un axe central de sa pensée sur l'éthique.

On sent chez lui une admiration pour la logique de la pensée paulinienne et pour les découvertes que **Paul** fait à partir de lui-même, de l'inconscient et des lois du désir.

Interroger durant quelques instants la personnalité de **Paul** et sa pensée dans *l'Épître aux Romains*, nous semble une démarche incontournable pour mieux saisir l'Éthique.

II - PAUL DE TARSE, HOMME CARREFOUR.

"La réalité est perte"

Georges FAVEZ

Paul de Tarse apparaît comme l'archétype même du juif hellénisé: au carrefour de plusieurs cultures, de

plusieurs tentations, mais aussi à la rencontre de toutes les lois imposées par ces cultures.

Cette diversité peut être vécue comme un déchirement. C'est la deuxième alternative qui prédominera chez **Paul**.

Son père, Pharisien de stricte observance, appartenait à l'importante colonie juive qui s'était constituée à Tarse en Cilicie, lors de la persécution d'**Antiochos d'Epiphane** (en 168 avant notre ère). Il reçut le nom de **Saül**, premier roi d'Israël, au jour de sa circoncision et fut doté d'une forte éducation juive, avec la *Thora* comme livre principal, sinon unique. En même temps, comme cela est la tradition, il apprit le métier de tisserand, qui lui permettra plus tard de ne jamais être à charge de personne. Vers l'âge de quinze ans, il sera engagé à Jérusalem par son père qui voulait en faire un rabbin et aura pour maître un homme de renom: **Gamaliel**.

De retour dans sa communauté, il hérite de la double citoyenneté, celle de citoyen romain et celle de citoyen de Tarse. Il utilise chez lui l'araméen mais parle et écrit couramment le grec (la "*koiné*"). Le ton de ses écrits est souvent celui de la diatribe popularisée par les Stoïciens.

De nombreux cas d'anacoluthes rappellent que, dans la plupart des cas, **Paul** dictait ses textes.

En fait, chez ce juif pieux, cultivé, rien d'inquiétant, si ce n'est précisément cette accumulation de cultures et d'influences différentes qui vont jouer un rôle de catalyseur dans sa pensée. Quels sont ces courants ?

*

Tout d'abord, la culture grecque, environnement prégnant, qui avait amené **Philon d'Alexandrie** à traduire la Bible dans sa célèbre version des "*Septantes*".

De la philosophie grecque, **Paul** va retenir surtout le message des écoles stoïciennes et cyniques dont les porte-parole étaient nombreux à Tarse.

Il est certain que **Paul** a utilisé, dans sa critique de la loi, des idées des Cyniques dont le mépris des conventions sociales, des lois et de la civilisation était connu. Les Stoïciens, de leur côté, vont donner à **Paul** l'idée de la citoyenneté du monde pour les croyants, la "catholicité".

Dans les thèmes stoïciens figurait l'idée de l'opposition entre les lois écrites par les hommes et la loi non-écrite par les divinités: "*le lettre tue*". Naturellement, **Paul**, à partir de cette base, donnera un sens nouveau à cette pensée: l'Ancienne Alliance a été gravée sur les tables de pierre de la loi et, bien qu'elle fût accompagnée de la gloire de Dieu, elle s'est mise au service de la mort.

Le sage est donc le vrai citoyen de l'état idéal d'un monde naturel et divin, dans lequel il n'y a pas de loi dont la lettre tue; il est libre et sa loi est Dieu, dont il est le fils.

*

La deuxième influence sur **Paul** est le judaïsme hellénistique, très différent, à la limite de la rupture avec le judaïsme palestinien rabbinique.

Le judaïsme hellénistique est un judaïsme de prosélytisme modéré qui, à la fois, recrute (les "craignant-Dieu") et cherche à prouver sa supériorité sur les autres systèmes philosophiques en place. C'est un judaïsme de vitrine et parfois de compromission ! **Platon** est souvent reconnu comme proche du judaïsme (notamment dans le *Théétète* où il demande l'assimilation à Dieu). La recherche d'harmonie fondamentale entre Thora et philosophie est poursuivie systématiquement.

La loi (les "*misvots*") est présentée aux Grecs comme recevable.

Certains auteurs juifs hellénistiques interprètent la Thora de façon allégorique.

Cette tendance rencontre l'opposition de **Philon**

d'**Alexandrie** qui voulait une présentation "rationnelle" de la loi, tout en conservant au centre de sa théorie une loi naturelle non écrite à laquelle il fallait se soumettre (une "théonomie").

Les juifs hellénistiques s'efforçaient de prouver:

- que les lois de la Thora sont en harmonie avec celles du Cosmos;

- qu'elles exercent une action éducative sur ceux qui les observent;

- qu'elles sont d'un grand profit pour l'individu et la société.

Avec tous les risques d'assimilation que cette attitude engendre, les juifs hellénistiques veulent montrer coûte que coûte qu'ils sont semblables (tendance que l'on retrouvera dans la période de la "*Haskala*" aux 18ème et 19ème siècles en Europe).

Le judaïsme se veut intégré dans la cité: **F. Josèphe** écrit (2): *"En vue de la piété, des rapports sociaux, de l'humanité en général, et aussi de la justice, de l'endurance au travail et du mépris de la mort, nos lois sont fort bien établies"...*

Dans ce monde de la Diaspora, de la "*galut*", la culture grecque a supplanté la culture juive, dans une certaine mesure. Ainsi **Philon** cite parfois les livres des prophètes et des hagiographes, mais il ne connaît pas, en vérité, leur contenu religieux et moral. Lorsqu'il proclame que Dieu ne desire pas le sacrifice des méchants, il se base sur les penseurs grecs, sans même mentionner les prophètes.

Face à ce monde du compromis, le judaïsme palestinien est "sans complexe", sûr de lui, refusant les apports extérieurs, préservant l'essentiel. Les conflits futurs entre **Paul**, juif hellénisé, et les autres apôtres, palestiniens, sont déjà inscrits dans cette différence culturelle.

Une troisième source influencera **Paul**: l'essénisme que nous connaissons mieux par la traduction des manuscrits de la Mer morte et par les écrits de **F. Josèphe**.

Cette secte était indépendante du milieu juif par son organisation et son idéologie. Ses membres prétendaient être les élus de Dieu, prédestinés par la grâce de Dieu, depuis la création du monde. Vivant dans l'observance de la loi de **Moïse**, ils croyaient qu'ils n'étaient pas devenus les élus de Dieu par leurs mérites mais seulement par la grâce.

Sans cette grâce, l'homme reste un être pitoyable, esclave du péché. La nature pécheresse de l'homme, les **Esséniens** la désignent du terme "*chair*", mot que l'on retrouve dans les épîtres pauliniennes.

L'essénisme eut une très grande influence sur le christianisme naissant et on y perçoit déjà les thèmes centraux que **Paul** réutilisera dans l'*Épître aux Romains*: prédestination, grâce divine, nature pécheresse de l'homme, dépassement de la loi: les "*enfants véritables de la lumière*" (comme se nommaient les **Esséniens**) jouèrent aussi un rôle énorme dans le développement de la conscience que les chrétiens auront du caractère particulier de leur église.

*

Paul mis à mal sur le chemin de Damas se convertit à **Jésus**, ce "séducteur" qu'il n'a jamais connu. Il perd la vue et il faudra l'imposition des mains d'**Anania**, chrétien de Damas, pour la lui rendre. Acte symbolique ou acte hystérique, Dieu seul le sait...

En tout cas, il vient de "*changer de famille*". Il va mettre tout son zèle et toute son énergie au service de ses nouveaux amis.

*

III - L'"ACTING-OUT" DE L'EPITRE AUX ROMAINS.

*"L'absence de Moïse est vérité de la loi.
Sur cette absence, Dieu s'écrit"*

Edmond JABES
(Le livre du dialogue)

L'étonnante accumulation de contradictions, de déchirements, de problèmes en gestation va, chez cet homme-volcan, entrer en éruption à travers un texte devastateur d'une dialectique implacable dont la lave et les scories n'ont pas encore fini d'étonner le monde profane et religieux, tant ses implications firent sillon dans l'histoire des idées et eurent de répercussions sur les rapports à autrui.

En effet, en seize chapitres représentant, dans la version Segond, quelque dix-huit pages, **Paul** va fixer non seulement l'avenir de cette communauté chrétienne en devenir, mais aussi participer indirectement au destin de l'Occident. En effet, il traite: de la prédestination, de la mise en place d'une communauté dans ses moindres détails matériels, d'une vision révolutionnaire de la loi mosaïque et donc de la coupure irréremédiable avec le judaïsme, des rapports du croyant avec les pouvoirs civils.

Rien que cela !...

*

L'année 56 s'achève et **Paul** arrive en Achaïe pour un dernier séjour avant de repartir vers Jérusalem. Il va demeurer là trois mois et en part à la veille de la célébration des Azymes, au printemps 57. C'est au cours de ce séjour qu'il va rédiger l'*Epître aux Romains*. Il va charger **Phébé**, diaconesse de Cenchrées, port de Corinthe, d'apporter la lettre aux destinataires.

A cette époque, **Paul** estime que son travail dans le bassin oriental de la Méditerranée est terminé et que les communautés fondées peuvent voler de leurs propres ailes.

Infatigable, il pense qu'il convient désormais d'apporter la "bonne nouvelle" aux barbares, maintenant

que la Grèce est touchée. Il envisage d'évangéliser l'Espagne, mais tient cependant avant ce périple à mettre par écrit le fruit de ses réflexions. Pour ce faire, il adresse son texte à une communauté qu'il ne connaît pas mais dont il rêve de faire le deuxième pôle de la foi nouvelle: Rome et Jérusalem, *topoi* symboliques qui marient foi et puissance.

L'origine de la communauté chrétienne de Rome demeure obscure mais a pour base la colonie juive qui est importante (quarante mille personnes à l'époque), sujette d'ailleurs à la suspicion des pouvoirs locaux. En 49, **Claude** mettra fin à cette communauté par un arrêt d'expulsion (3).

Paul écrit à Rome, mais il est en fait rempli de son projet espagnol et du constat qu'à mesure que l'Eglise s'étend, elle est menacée de perdre son unité.

Le but de l'épître est de montrer que tous les croyants, au-delà de leurs origines, bénéficient des promesses faites à **Abraham**, car **Paul** pense que l'"Ancien Israël" n'était pas fondé sur la loi, contrairement à ce que pensent les Juifs, mais sur la foi, puisque toute l'histoire de la révélation de Dieu et de son oeuvre de salut se rattache à la promesse faite à **Abraham**. L'homme est le même partout: il ne se justifie pas, il est une énigme, une angoissante absurdité de contradictions, aliéné et aveuglé sur la cause de sa détresse. Il faut d'abord révéler l'homme à lui-même pour qu'il renonce à se justifier par les dieux qu'il fabrique ou par les oeuvres qu'il accomplit; tout cela n'a aucune consistance ontologique: tous les hommes sont *pêcheurs*". La foi ne peut être que l'accueil qu'un homme anéanti par la révélation de son péché fait à la démarche miséricordieuse de Dieu, en acceptant l'ouverture à une transcendance qui peut enfin suspendre la fatalité d'une mort en mouvement. Le propos de Dieu serait donc de constituer une humanité nouvelle en opérant une rupture avec un passé jusqu'ici déterminé par l'héritage du péché. Le problème étant de

savoir comment doit se définir le statut sociologique de ce nouveau peuple rassemblé autour de la figure de Jésus, "**Nouvel Adam**". En fait, comment remplacer le "*Kahal*" par l'"*Ecclesia*".

Telle est la démarche que Paul désire réaliser dans les seize chapitres de l'épître. Mais le centre de cette dialectique va tourner très rapidement autour de la loi, comme s'il ne pouvait quitter cette obsession de régler ses comptes avec cette loi qu'il a déjà commencé, dans d'autres épîtres, à attaquer.

Le plan de l'épître est simple. Dans les huit premiers chapitres, Paul fait deux développements parallèles: la condition de l'homme pécheur et la justification de quiconque croit, introduisant à ce propos la notion de prédestination (la foi, et donc le pardon, n'était qu'un don accordé à certains seulement, *Dorcan*, gratuitement).

Cette foi salvatrice, pense Paul, a un obstacle: la loi. C'est autour d'elle que s'organise, se polarise le péché. Elle est le barrage à la constitution d'un *Mikra-Kodech* (*Exode*, XII, 16; *Lévitique*, XXIII, *Nombres*, XXVIII, 25) d'un peuple saint.

La loi, voilà l'ennemie !

La fin de l'épître sera consacrée à l'organisation de cette Eglise où il n'y a plus "*ni Juifs ni Grecs*", où l'amour de l'évangile sert de prétexte à une mise en place très pratique des choses qui sert encore de modèle, de nos jours, aux églises chrétiennes, notamment en ce qui concerne leurs rapports aux pouvoirs politiques.

*

Mais nous allons cerner surtout dans cette épître, le passage qui a intéressé profondément Jacques Lacan: le fameux rapport à la loi-péché !

Cette loi qui empêchera l'homme de devenir *Tzadaka*, un juste, un "*justifié*", le rendant ainsi "fou", non pas victime de la déraison, mais de l'ignorance de Dieu, faute suprême qui le conduit au "*décentrage*": si l'homme n'adore plus le créateur, il adore la créature et alors le désir

survient.

Paul constate que la loi n'est pas assez forte en elle-même pour faire barrage au désir; bien plus, elle est l'excuse. Donc la loi devient péché...

C'est autour du chapitre VII que la controverse va connaître son acmé.

*

La loi était le don de Dieu à son peuple pour le guider sur le chemin de la sanctification. Elle devait donc jouer un rôle capital dans l'économie du salut.

Mais **Paul** estime qu'elle n'a pas rempli ce rôle et qu'elle doit être abrogée puis remplacée par la foi au baptême et au sacrifice de **Jésus**. Cette démonstration sera administrée en trois paragraphes qui montreront successivement:

- que la loi elle-même ne prétend qu'à un rôle temporaire;
- qu'elle ne prétend en soi qu'à donner la connaissance du péché;
- que l'expérience confirme que la loi est incapable d'engager l'homme dans l'obéissance.

La loi avoue ses propres limites par la mort même du sujet, entraînant la disparition du "*corps de péché*", du "*corps du délit*". La mort affranchit des obligations à l'égard de la loi. Dans ces conditions, la mort des croyants à la loi, c'est en réalité, symboliquement, la mort de leur "*vieil homme*". En le faisant mourir avec soi, **Jésus** est censé, étendant le symbole aux dimensions de l'univers, faire mourir le croyant à la loi.

De par ses interdits mis en mouvement, la loi donne la connaissance du péché mais est incapable d'y faire obstacle.

C'est donc une connaissance fondamentalement négative.

Nous voyons déjà là l'illustration du drame intérieur du jeune **Luther**, combattant avec désespoir pour une obéissance impossible.

La loi dénonce le péché, elle ne l'engendre pas. Mais

cette dénonciation même conduit à la tentation de le commettre.

L'essence de la loi prend naissance dans la défense de la convoitise car elle est le mouvement qui place l'homme sous l'empire des choses dont il se fait des dieux; elle vole à Dieu ses droits sur l'homme pour les transférer aux choses devenues des idoles. La convoitise comporte en même temps l'idolâtrie du monde et l'idolâtrie du moi.

La loi introduit, en fait, le désir...

Sans la loi, l'homme ignore qu'il est en rupture avec Dieu. Comme dans le mythe géséiaque, l'obligation de choisir rejette l'homme du "mauvais côté", car l'homme constate que son choix le dresse contre Dieu. Il cède à la "convoitise", à ses désirs et le salaire de ce "péché", c'est la mort.

En posant la question de savoir si c'est la loi qui est une cause de mort pour le "moi", Paul présente l'alternative à partir de laquelle va se dérouler sa pensée: ou bien la loi est mauvaise, ou bien c'est le "moi". Le rôle de la loi consisterait à faire apparaître le péché dans sa véritable nature; elle met l'homme au pied du mur et l'oblige à faire un choix entre l'obéissance et la révolte.

La loi est spirituelle et l'homme charnel. Cette loi, il est incapable de l'accomplir en fait. C'est ce que Paul rappelle, avec angoisse, dans les versets 18 à 24: "Car je sais parfaitement que nul n'habite en moi, je veux dire dans mon être naturel. Vouloir le bien est à ma portée, mais non pas l'accomplir. Le bien que je veux, je ne le fais pas, et le mal que je ne veux pas c'est lui que j'accomplis. Si je fais ce que précisément je ne veux pas, ce n'est plus moi qui agis de la sorte, mais le péché habitant en moi. Je trouve donc cette loi qui s'impose à moi quand je veux faire le bien, savoir que le mal est seul à ma portée. En mon for intérieur, je prends plaisir à la loi de Dieu, mais je découvre une autre loi dans mes membres, en lutte avec la loi de ma personne et qui

m'enchaîne à la loi du péché qui se trouve dans mes membres. Quel homme misérable je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui m'entraîne à la mort ?..."

Remarquable analyse de la lutte entre inconscient et sur-moi !

Le désespoir, chez **Paul**, affleure constamment dans l'*Épître aux Romains*, conséquence de cette logique implacable du pessimisme absolu.

Sans pousser les choses trop loin, on peut y lire en filigrane la tentation, l'attraction pour le suicide.

Mais **Paul**, au comble de la frayeur, tente la solution de la foi: si la loi ne convient pas à l'homme trop faible et qui a "*placé la barre un peu haut*", si elle l'incite en permanence à contourner l'interdit, alors il faut la nier, la dépasser et mettre en place ce rapport direct avec l'indicible, ce "*Grand Autre*" qui répond parfois, mais est surtout, comme dans les films de **Bergman**, le silence même. Là est l'*Agalma*, le secret prodigieux qui fait dire à l'écrivain **Jabès** (4): "*La parole de Dieu n'est pas commandement, elle est correspondance*"...

Alors seulement s'amorce la réconciliation possible, *En sarki, En pneumatiké, "Dans la chair et dans l'esprit"*...

C'est là tout le pari paulinien.

IV - LES FILS DE PAUL

"Dieu se nie ou il se noue"

Reb AKRID

Les chercheurs en religions comparées estiment, de plus en plus, que **Paul** est le véritable fondateur du Christianisme. Le message de **Jésus** n'aurait jamais fait naître une nouvelle religion. Tout au plus aurait-il apporté un courant supplémentaire dans le judaïsme de l'époque, dont le catalogue dressé par **Flavius Josèphe** montre la diversité.

Paul, au terme de sa dialectique sur la loi, va amener

une rupture définitive avec le judaïsme et ce, malgré une opposition tenace, qui allait des réticences des chrétiens de Jérusalem jusqu'aux contre-missions des judaïsants dans certaines communautés qu'il avait fondées. L'apogée du conflit eut lieu au "Concile de Jérusalem" entre lui-même, **Pierre** et **Jacques**, ces derniers tenant à ce que le courant naissant demeure rattaché à ses racines.

Paul gagna et le destin du monde de l'époque s'en trouva changé.

Ses écrits furent acceptés rapidement comme partie intégrante des canons, mais dès la seconde génération, il semble qu'ils furent retailés à mesure plus humaine, comme si des pans entiers de son oeuvre n'avaient plus été perçus comme essentiels. Ce furent, au contraire, des théologiens non orthodoxes qui se réclamèrent de lui, avant que l'Eglise ne le récupère dans la lutte contre les hérétiques. Mais c'est toujours le paulinisme qui va se trouver au centre de toutes les grandes querelles théologiques du christianisme.

Le premier "déviant" qui se réclamera de l'"apôtre des hérétiques" (selon la formule de **Tertullien**) sera **Marcion**, originaire de Sinape, dans le Pont-Euxin, fils d'évêque, qui exposera en 144 une doctrine où il fait ressortir, dans ses "*Antithèses*", que Dieu est un demiurge imparfait, ayant créé l'homme mais le contraignant à la chute et faisant preuve d'injustice. Ce Dieu ne saurait être le Dieu de Jésus.

Donc, ce Dieu est un autre que celui qui a créé le monde et donné la loi, car "*Dieu est bon*". D'où la référence à **Paul** sur le rejet de la loi.

Rapidement, devant la naissance de nombreuses déviations, l'Eglise va comprendre qu'elle doit mettre **Paul** dans son camp sous peine de le voir devenir l'excuse à un éclatement intérieur.

Dès la fin du second siècle, **Irénée de Lyon**, dans son "*Adversus Haereses*", va citer abondamment **Paul** contre **Marcion** et les gnostiques valentiniens.

Mais c'est un ancien hérétique converti qui va donner toute son ampleur à la pensée de **Paul**: en 386, à trente-deux ans, **Aurelius Augustinus**, professeur à Milan et orateur officiel, plus émerveillé par le néo-platonisme que par l'évangile, va se mettre à lire assidûment les écrits de **Paul** et y trouver la réponse aux questions qu'il se pose. C'est précisément dans l'*Épître aux Romains* (*Romains, XIII, 13-14*) qu'il verra le signe décisif. Il va renoncer au monde et deviendra évêque d'Hippone, au cœur du pays berbère d'où il est originaire. Ses écrits, si importants pour la structuration de l'Occident, vont être une constante référence à l'apôtre (Certaines paroles de l'*Épître aux Romains* reviennent plus de deux cents fois sous sa plume !...)

Augustin aura à combattre un adversaire redoutable: le moine **Pélage**, qui va introduire la notion de libre-arbitre en posant la question suivante: si Dieu détermine la place de l'homme de toute éternité, à quoi servent les efforts et les actes ?

Immédiatement, **Augustin** va reconnaître chez **Pélage** la réapparition du vieil ennemi dénoncé par **Paul**: la justice propre à l'homme, le salut lié aux oeuvres et non à la foi, le refus du péché qui marque la nature humaine, la limitation de la souveraine liberté de Dieu. En fait, un retour déguisé à une pensée juive...

Dès lors, **Augustin** va extrémiser la théologie paulinienne en la menant jusqu'aux ultimes conséquences sur les questions de l'élection, de la prédestination et de la totale corruption de l'homme ("*in quo omnes peccaverunt*").

Sur cette querelle théologique va se bâtir ou se détruire le christianisme: ces deux courants irréconciliables, dont **Paul** avait dénoncé l'antagonisme, vont s'affronter avec violence.

Une grande partie de la réforme protestante du XVIème siècle va s'appuyer sur la théologie paulinienne et augustiniennne, déclenchant les foudres d'**Erasmus**, dont

l'humanisme ne s'accommode guère de ce pessimisme total.

Luther, dans son commentaire de l'*Épître aux Romains*, va confirmer cet engouement pour **Paul**. Il écrit: "Cette épître est le livre capital du Nouveau Testament et le plus pur Évangile. Elle mérite non seulement que tout chrétien se l'approprié mot à mot, mais qu'il s'en serve journellement comme du pain quotidien de l'âme... Les commentateurs en ont obscurci le sens et pourtant elle est une telle lumière qu'elle éclaire toute l'Écriture"...

Pour **Luther** et **Calvin**, l'homme reste toujours pécheur et seule la foi le sauve (*sola gratia, sola fide*).

A l'intérieur même de l'Église catholique romaine, à l'occasion de la contre-réforme menée par les Jésuites, le conflit va rebondir.

Pascal, tenant de l'*Augustinisme de Saint-Cyran* et des *Jansénistes de Fort-Royal*, va, dans ses fameuses "*Provinciales*", s'attaquer violemment aux Jésuites et surtout au molinisme dont il sent, à juste titre, les sympathies pour **Pélage**.

Ce conflit ne se limitera pas à la France: de nos jours encore, l'Église anglicane est régulièrement secouée par des conflits entre "*pauliniens*" et "*latitudinaires pélagiens*".

Dépassant le cadre de la théologie même, les idées pauliniennes seront l'objet de dramatiques débats: ainsi, au moment de l'installation du nazisme en Allemagne, une grande partie de l'Église luthérienne se référera aux théories du "*self-arbitre*" et des "*deux cités*" augustiniennes, conservant un silence prudent, voire complice, devant **Hitler**. Il faudra la très courageuse opposition de **Karl Barth** (qui avait, à la fin de la première guerre mondiale, fait paraître un remarquable commentaire sur l'*Épître aux Romains*), par la déclaration de **Barnem** en 1934 et la naissance d'une Église confessante, pour que le paulinisme ne devienne pas symbole de passivité devant les pouvoirs les plus monstrueux...

Etrange destin d'une pensée qui, constatant que les lois devenaient facilement "*lois de la jungle*", voulut faire une "*loi-Principe*" incontournable mais qui, au lieu de l'unité rêvée, entraîna la chrétienté et l'Occident dans un déchirement incontrôlable, "*hors-la-loi*"...

V - PAUL SUR LE DIVAN.

"L'extase du mystique est, peut-être, la pleine jouissance à l'échelle universelle du meurtre divin parfaitement exécuté".

Edmond JABES
(*Le livre des Marges*)

Au-delà de l'aspect purement sotériologique de l'*Epître aux Romains*, la psychanalyse est en droit de s'intéresser à ce texte.

Jacques Lacan, en le citant dans l'*Ethique*, lui a donné cette dimension d'interrogation sur l'inconscient, qui chemine à travers tous les textes, y compris (et peut-être surtout) les "*écritures saintes*".

Mutatis mutandis, Paul se confie au lecteur et lui explique la complexité dramatique du conflit intérieur qu'il vit alors: il est là où il n'est pas, il fait ce qu'il ne veut pas faire. Il est aux prises avec des forces obscures où il ne se reconnaît pas mais qu'il est cependant obligé d'accepter comme siennes.

De ce point de vue, *Romains VII* apparaît comme la description d'une rupture momentanée de l'équilibre intérieur face aux pulsions en devenir.

Dynamisme et structuration de l'être ou dynamisme structurant ?

Il semble que le chapitre VII appelle plutôt une interprétation dynamique et structurante de l'homme, qui s'y exprime, si l'on considère qu'il est un pont entre le chapitre VI et le chapitre VIII, entre un développement sur la mort du "*vieil homme*", crucifié en même temps que

Jésus et le statut de l'homme nouveau, arrivé par l'esprit. En d'autres termes, comment passer des thèmes dominants de l'être pécheur (à savoir la loi et la mort) aux thèmes dominants de l'être nouveau (à savoir l'esprit et l'espérance).

Le rapport à la loi, dans la structuration de ce nouvel être, va jouer un rôle essentiel et **Paul**, d'emblée, use, grammaticalement, de la première personne, de ce "je", de ce "moi", très rare ou totalement absent sous sa plume dans ses autres textes.

Le "je" est en quelque sorte appelé par la loi qui, parlant à la seconde personne ("*tu ne convoiteras pas*") suscite le sujet à la première personne pour que réponse y soit donnée.

Il y a chez **Paul** une prise de conscience que l'homme émerge d'une indistinction originelle par le jeu des réactions provoquées au travers de la rencontre des dynamismes élémentaires avec la réalité représentée par les êtres et les choses. Comme ce dynamisme a quelque chose de sauvage, la confrontation avec la réalité apparaît toujours comme une contrainte et oblige à la maîtrise. La personnalité du "moi" s'affirme à mesure que les pulsions sont contenues. L'homme s'humanise par l'acceptation de la loi.

Cela ne se passe naturellement pas sans conflit avec le dynamisme essentiel de l'être. Un débat s'instaure, intérieur à l'être et inscrit dans sa structure même. Ce conflit n'est pas essentiellement dû à l'occasionnelle rigueur de la loi, que certaines circonstances pourraient atténuer, mais se présente aussi comme une école: la loi joue le rôle d'"accoucheur" du sujet.

Paul constate que le moi est divisé, engagé dans ce débat conflictuel auquel il n'aperçoit point d'issue. Il écrit: "*Avant l'intervention de la loi, je vivais*". L'état d'indistinction qui caractérise l'homme avant son contact avec la réalité du monde et des autres n'amène point de situation conflictuelle. C'est ce fameux état

d' "innocence", tout au moins d'ignorance. Le mythe du "bon sauvage" cher à Jean-Jacques Rousseau. Il n'y a pas de loi qui éclaire la situation intérieure, qui mette le sujet en présence d'une décision à prendre. Les pulsions reçoivent une qualification après que le sujet ait pris position à leur égard, soit pour s'y abandonner, soit pour les maîtriser en vue de sa propre humanisation.

Paul a également envisagé ce stade d'innocence pré-personnel. Cette pensée est exprimée dans *Romains VII*, mais aussi au chapitre V, verset 13 de la même épître, où il envisage un stade de l'histoire ("l'histoire du salut" à la fois phylogénétique et ontogénétique), où le péché n'était pas identifié, puisqu'il n'y avait pas encore de loi.

La personne en évolution vit une situation où, à la fois, elle est ce qu'elle est et n'est pas ce qu'elle est. Son émergence à la conscience de soi à partir des pulsions, implique une ambiguïté constitutionnelle. Elle est en tant qu'elle a ses racines dans les pulsions. Elle s'en distingue cependant, dans la mesure où elle advient à l'existence par le fait d'un vouloir qui maîtrise ses origines profondes, mais elle demeure ce qu'elle était: elle reste esclave de ce que Paul appelle la "loi des membres". En fait, l'auteur de l'épître constate que la fameuse dichotomie entre corps et âme n'existe pas.

Sous sa plume, la loi acquiert un statut particulièrement ambigu. Considérée comme la parole qui doit aider et guider le sujet, elle est aussi la grande accusatrice qui suscite le péché et la condamnation.

Nous pouvons décrypter, naturellement, dans ce texte, la découverte par Paul du "sur-moi": introjection des lois opérée par identification, ressentie subjectivement par la voix de la conscience. Au "moi", qui arbitre la rencontre difficile des pulsions et de la réalité, s'ajoute le facteur mi-conscient, mi-inconscient qui contribue à contrôler le dynamisme originaire de l'être psychique. Pour le sujet, cette partie du "moi", dressé contre

l'autre, prend valeur de modèle, en même temps qu'elle fonctionne comme instance de jugement: elle incarne la loi et interdit qu'on la transgresse. Elle est à la fois promesse d'un épanouissement et censure à son égard, d'où la culpabilité. Il y a donc, dans la pensée paulinienne, homologie avec le rôle joué par la loi mosaïque, loi à la fois inspiratrice et accusatrice, promesse de vie et occasion de mort.

Quand **Paul** parle de la loi, il parle de la loi de Dieu, qui s'oppose, dans sa terminologie, à la chair, en tant que loi de l'esprit. Il convient de rappeler que la chair n'est pas le corps comme tel, mais la puissance de la loi refusée comme volonté de Dieu et devenue principe de l'agressivité de l'homme envers "*Dieu le Père*".

Il est intéressant, ici, de constater que la théologie paulinienne servira de base, au vingtième siècle, à cette fameuse théologie de la "*mort de Dieu*", remplacée par le christocentrisme. Le fils ressuscité, tout amour et compréhension, se substituant au "*Deus absconditus*" des **Jansénistes** ou à l' "*Etre Suprême en méchanceté*" de **Sade** et devenant le lieu d'accès obligatoire à ce même Père quelque peu relégué, qui avait donné, il y a bien longtemps, une certaine loi.

Pour **Paul** et les théologiens qui se réfèrent à lui, **Jésus** devient le fils du "*juste milieu*" (5).

C'est l'Écriture tout entière qui est remplie du drame de la loi comme expression de la volonté du Dieu-père.

C'est le drame du légalisme que de faire de la volonté de Dieu une loi culpabilisante, enfermant l'homme dans sa condamnation et ce, dès la *Genèse*, avec la tentation de ce fameux "*fruit défendu*" avec lequel l'homme découvre son désir d'élimination du père par l'inversion radicale de la volonté de Dieu par la bouche du serpent. En défigurant le visage de Dieu, **Adam** le met à mort symboliquement.

C'est une situation qui est décrite aussi dans la parabole de l'Enfant prodigue (*Luc, XV, 11 à 32*).

En écrivant le chapitre VII, **Paul** utilise la technique

du *"dire libérateur"*. Ce dire consiste en la reconnaissance de ce que la mort du fils a opéré une mise à mort de la chair qui asservit, par une co-crucifixion avec le crucifié. Seule cette mort *"avec"* (et donc cette résurrection possible) conduit à la *"Telos nomon"*, la fin de la loi.

"Wo es war soll ich werden..."

Dans le renoncement à la satisfaction sauvage du désir (du péché) on peut voir une mort symbolique, condition de la structuration de l'être nouveau qui émerge.

Le dépassement du conflit avec son père conduit le fils prodigue, dans la parabole évangélique, aux retrouvailles. Le père peut dire alors que son fils était mort mais qu'il est revenu à la vie. De son côté, le fils découvre le véritable visage du père, tenu par lui, jusqu'alors, pour un avare et un jaloux.

Paul évoque ce même double renversement des relations père-fils, comme aboutissement de la foi. Le croyant a traversé une double mort: celle de son impiété qui l'a conduit dans le péché et celle de la foi qui l'a amené à cette co-crucifixion avec le fils. Libéré du péché et de la condamnation, voici le fils revenu à la vie de l'enfant adopté. Il peut appeler de nouveau, sans crainte, l'indicible, *"Abba"*...

Paul tente ainsi de résoudre le problème de la relation au père en donnant une place privilégiée au fils qu'il n'a jamais connu historiquement.

Il a besoin de ce *"fils-frère"* pour mieux parler au père, sans la loi, qui l'en éloignerait. Il se retrouve confronté alors au dialogue direct. Mais cette nouvelle loi du rapport *"sans filtre"* est-elle possible ? N'est-elle pas plus lourde à supporter que l'ancienne ?

Le fils, en fait, n'a rien arrangé: avec ou sans la loi, Dieu est là. C'est ce que voulait dire **Jacques Lacan** lors de son séminaire (6) quand il lançait à ses auditeurs son fameux défi: *"Pas un d'entre vous qui ne croie inconsciemment à l'immortalité ou en Dieu !"*

Une chose cependant peut nous étonner: dans les aventures oedipiennes de **Paul**, pas de présence féminine. Tout se passe "entre hommes": le père, le fils et lui !...

Contrairement au reste des évangiles, où les femmes tiennent un rôle important dans leurs relations à **Jésus** (**Marie**, la **Samaritaine**, la femme pécheresse, etc.) et où la plupart des apôtres étaient mariés, chez **Paul**, on note une haine et un rejet des femmes, rarement atteint dans d'autres textes religieux de cultures différentes. Quelques citations suffiront pour s'en convaincre:

1 Co, VII, 16: *N'es-tu pas lié à une femme ?
Ne cherche pas de femme.*

1 Co, VII, 1: *Il est bon pour l'homme de s'abstenir de
la femme.*

1 Co, XI, 3: *Le chef de la femme, c'est l'homme.*

1 Co XI, 7: *La femme est le reflet de l'homme. Ce
n'est pas l'homme, en effet qui a été
tiré de la femme, mais la femme de l'homme.*

1 Co, XIV, 34: *Que les femmes se taisent dans les
assemblées.*

1 Tm, XII : *Je ne permets pas à la femme de faire la
loi à l'homme;*

etc.

Toute l'oeuvre de **Paul**, de façon obsessionnelle, semble une mise en garde contre la femme "tentatrice" qui risquerait de s'immiscer dans le dialogue que l'homme peut avoir avec le père ou son fils.

Fut-il marié ? Si oui, il est devenu veuf très tôt (1Cor. VII, 7-8).

Certains auteurs ont même évoqué une très possible homosexualité de **Paul** (7) que confirme, dans ses lettres, un attachement presque amoureux à ses disciples (lettres à **Tite** et à **Timothée**).

*

La dialectique paulinienne nous pose aussi une question d'importance, qui n'a pas dû échapper à **Jacques Lacan** et qui fait l'objet, dans l'histoire des idées, de nombreuses controverses: la place du libre-arbitre, chère à l'Ancien Testament: car est-il possible de parler d'"éthique" si

tout est déjà écrit ? Peut-on raisonnablement estimer qu'un état de serf-arbitre est la meilleure des dispositions pour appréhender l'être en devenir ?...

L'Épître aux Romains nous montre, finalement, que la loi n'est pas fermeture, mais objet de discours, d'échange.

C'est ce que veut dire l'écrivain **Edmond Jabès** quand il écrit (8):

- *Qu'est-ce que la loi ?*
- *L'ouverture du dialogue.*
- *Qu'est-ce que le dialogue ?*
- *L'ouverture de la loi..."*

Je vous remercie de votre attention.

Michel BARON.

Notes

- (1) Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur Lacan sans jamais oser le demander à Hitchcock, Paris, Ed. Navarin, 1988 (p. 68)
- (2) Contre Apion (Traduction de **L. Blum**)
- (3) Suétone (La vie des Césars, V, 524): "Il y avait souvent de l'agitation chez les Juifs. Les empereurs et les Romains en général, avaient à leur égard des sentiments complexes, où il entrait de la haine pour leur particularisme religieux, regardé comme absurde, du mépris pour leurs pratiques rituelles et une sorte de respect pour leur irréductible originalité. On les jugeait incompréhensibles. A plusieurs reprises, les Juifs avaient obtenu pour leurs scrupules religieux des concessions spéciales, par exemple en ce qui concernait le culte des images impériales, en les laissant se disputer entre eux pour la nomination du Grand-Prêtre ou pour des questions de foi. Seulement quand leurs querelles arrivaient à déranger l'ordre public, la police intervenait, et avait la main lourde."
- (4) **Edmond JABES**, Le Retour au Livre, Paris, Gallimard, p. 25.
- (5) **CLAIR et FERRIER**: Clefs pour la théologie. Paris, Ed. Seghers, 1974, pp. 152-153.: "L'exposé qui suit est intéressant, au reste, si l'on veut donner un exemple

de la méthode d'exposition de Saint Bonaventure. Celui-ci, dont le premier ouvrage est un commentaire du Livre des Sentences de Pierre Lombard, se conforme de manière précise, ordonnée et systématique au maître. Or, écrit-il le Christ est le milieu suivant sept aspects: quant à l'essence, à la matière, à la distance, à la "doctrine", à la modération, à la justice, à la concorde. Le Christ a été le milieu de l'essence dans la génération éternelle; le Christ a été le milieu de la "doctrine" dans la résurrection; le Christ a été le milieu de la modération dans l'ascension; le Christ sera le milieu de la justice dans les fins dernières; le Christ sera le milieu de la "concorde" dans la béatification éternelle.

- (6) Jacques LACAN, "Les quatre concepts fondamentaux de la Psychanalyse", Le Séminaire, livre XI, Paris, Seuil, 1973, p. 58.
- (7) Emile GILLABERT, Saint-Paul ou le colosse aux pieds d'argile (La genèse d'un monde paranoïaque), Montélimar, Ed. Métanoïa, 1975.
- (8) Edmond JABES, Le livre du dialogue, Paris, Gallimard, 1984, p. 98.

* * *

Bibliographie

- | | |
|--------------------------|---|
| BRUCKBERGER R.L. | <u>Histoire de Jésus-Christ</u>
Paris, Ed. Grasset, 1965 |
| BULTMANN Rudolf | <u>Le christianisme primitif</u>
Paris, Ed. Payot, 1969 |
| CASALIS Georges | <u>Luther et l'Eglise Confessante</u>
Paris, Ed. du Seuil, 1962 |
| CHOURAQUI André | <u>Histoire du Judaïsme</u>
Paris, P.O.F., 1968 |
| COHEN Albert | <u>Le talmud</u>
Paris, Ed. Payot, 1970 |
| DHEILLY Jean | <u>Dictionnaire biblique</u>
Paris, Ed. Desclée, 1964 |
| EPSTEIN Isidore | <u>Le judaïsme</u>
Paris, Ed. Payot, 1959 |
| FEUILLET A. et ROBERT A. | <u>Introduction à la Bible</u>
(tome II - Nouveau Testament)
Paris, Ed. Desclée, 1959 |
| GILLABERT Emile | <u>Moïse et le phénomène judéo-chrétien</u>
Montélimar, Ed. Métanoïa, 1976 |
| GUIGNEBERT Charles | <u>Le monde juif vers le temps de Jésus</u>
Paris, Ed. Albin Michel, 1950 |
| HEINEMANN Isaac | <u>La loi dans la pensée juive</u>
Paris, Ed. Albin Michel, 1962 |
| JOUBERT Annie | <u>Les premiers chrétiens</u> |

- Paris, Ed. du Seuil, 1962
- LEENHARDT Franz** L'Épître de Saint-Paul aux Romains
Genève, Ed. Labor et Fides, 1981
- LENZAMAN I.** L'origine du christianisme
Moscou, Ed. en Langues Etrangères
- MEHER André** Clefs pour le judaïsme
Paris, Ed. Seghers, 1977
- OUVRAGE COLLECTIF** Saint-Paul
Paris, Ed. Hatier, 1980
- SCHMIDT Albert Marie** Jean Calvin et la tradition calvinienne
Paris, Ed. du Seuil, 1957
- TRESMONTANT Claude** Saint-Paul et le Mystère du Christ
Paris, Ed. du Seuil, 1969
- TRAPE Agostino** Saint-Augustin, l'homme, le Pasteur, le mystique
Paris, Ed. Fayard, 1988
- VARILLON François** Éléments de doctrine chrétienne
Paris, Ed. de l'Épi, 1960

* * *